



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0720

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly - Vernaison

objet : Aménagement du chemin de la Rossignole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vial

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0720**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charly - Vernaison

objet : **Aménagement du chemin de la Rossignole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement du chemin de la Rossignole sur les communes de Vernaison, Charly et Millery est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibération n° 2004-2154 en date du 18 octobre 2004, pour un montant de 1 112 000 € TTC. Le Bureau, en date du 2 mai 2005, a décidé du mode de réalisation des travaux. Ainsi, les travaux de voirie ont été attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert au groupement Eurovia-Beylat TP (marché n° 061493Q). Les autres prestations utilisant les marchés annuels à bons de commande traités par voie d'appel d'offres et conclus par les directions de la voirie, de l'eau et des systèmes d'information et de télécommunications.

Les travaux sur la commune de Millery ont été réalisés à sa demande, à partir d'une convention signée avec la communauté de communes de la vallée du Garon, d'un montant de 120 000 €. Ultérieurement à la signature de cette convention, la communauté de communes a décidé de réaliser elle-même une partie des travaux. Les travaux réalisés finalement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine s'élèvent à la somme de 58 509,88 € HT, soit 69 977,82 € TTC, recette à percevoir.

Les travaux ont commencé le 16 avril 2007 pour une durée contractuelle initialement prévue de six mois. Ce planning prenait en compte des zones de travaux étendues et hors circulation pour certains tronçons (rue barrée). Cette clause du marché n'a pas été respectée à la demande expresse des maires des communes concernées qui ont exigé que les travaux s'effectuent sans interruption de la circulation (par demi-chaussée sous alternat).

Les conséquences sur l'avancement prévu du chantier sont :

- l'enfouissement des réseaux d'éclairage public du Sigerly par tronçon, obligeant le groupement Eurovia-Beylat TP à intervenir d'une manière discontinue sur plusieurs zones du chantier,
- l'assainissement pluvial, réalisé à l'avancement et non pas en parallèle des travaux de voirie, du fait des travaux en demi-chaussée.

De surcroît, la mairie de Millery, courant octobre 2007, a décidé une modification du programme des travaux avec la création d'un trottoir jusqu'au carrefour avec la route départementale 117, obligeant une nouvelle interruption du chantier et un décalage des travaux prévus.

Ces différents aléas ont conduit à suspendre et reprendre par trois fois le chantier, qui s'est terminé avec 140 jours de retard sur le planning contractuel.

Un prolongement du délai des travaux du marché de 140 jours a été accordé à l'entreprise qui ne pouvait être tenue responsable du décalage du planning.

Les travaux d'aménagement du chemin de la Rossignole sur les communes de Vernaison, Charly et Millery sont aujourd'hui achevés.

Le marché n° 061493Q attribué à l'entreprise Eurovia par voie d'appel d'offres est fixé à :

- montant de base	616 216,00 €
- montant de base et barrières	621 766,00 €
- montant TTC	743 632,14 €

Le décompte général définitif fait apparaître les dépenses suivantes :

- montant de base	615 502,87 €
- montant de base et barrières	619 315,27 €
- montant de base, barrières et révisions de prix	722 370,80 €
- montant TTC	863 955,48 €

La différence de dépense due aux révisions de prix est de 120 323,24 € TTC.

L'importance des révisions de prix est due aux prolongements de délais exposés plus haut.

Le montant global du budget prévu pour cette opération est de 1 323 748,64 € TTC.

Le montant de la totalité des dépenses sur cette opération est de 1 399 059,51 € TTC, la différence étant de 75 310,87 € TTC.

Il est proposé au Conseil l'augmentation de l'autorisation de programme de cette opération pour un montant de 75 310,87 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n°0803 individualisée le 18 octobre 2004.

2° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 75 310,87 € en dépenses sur l'exercice 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 187 310,87 € en dépenses.

3° - Le montant de la recette initialement votée pour un montant de 120 000 € est ramené à 70 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.